

PRAP 2S : Devenir acteur PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Plan de la formation

Initial

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Proposer des améliorations pour sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Identifier les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Evaluation

| Organisation Formation 2 jours + 2 jours | | | | |
|---|--|---------------------|---|---|
| JOUR 1 | JOUR 2 | | JOUR 3 | JOUR 4 |
| séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. | séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques | INTERSESSION | séquence 9 Retour intersession | séquence 13 ALM 5 |
| séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier. | séquence 6 Economies d'effort et ALM 1.1 | | séquence 10 ALM 3 | séquence 14 ALM 6 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD |
| Déjeuner | Déjeuner | | Déjeuner | Déjeuner |
| séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle | séquence 7 ALM 1.2 et 2.1 | | séquence 11 Epreuve certificative OAST | séquence 15 ALM 7 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD |
| séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. | séquence 8 ALM 2.2 et OAST et consignes pour l'intersession | | séquence 12 ALM 4 et consignes pour le lendemain | séquence 16 ALM 8 |

28 h en présentiel dont 14 h consacrées à l'ALM, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Public :

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médico-social. Pas de pré-requis.
Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants :

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 28h00

Tarif : 3800 euros

PRAP 2S: Devenir acteur PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs :

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
 Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement
 Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Plan de la formation

- Initial
- Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Connaître les risques de son métier
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
 - Proposer des améliorations pour sa situation de travail
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
 - Identifier les enjeux d'un accompagnement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Analyser la situation d'un accompagnement
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
 - Identifier les enjeux de l'accompagnement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Analyser la situation d'un accompagnement
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
 - Evaluation

| Organisation Formation 3 jours + 1 jour | | | | | |
|---|--|---|----------------------|--------------|---|
| JOUR 1 | JOUR 2 | JOUR 3 | intersession | JOUR 4 | |
| séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. | séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques | séquence 9 ALM 3.2 et 4.1 | | intersession | séquence 13 Retour intersession |
| séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier. | séquence 6 Economies d'effort et ALM 1.1 | séquence 10 ALM 4.2 et 5.1 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD | | | séquence 14 ALM 7 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD |
| <i>Déjeuner</i> | <i>Déjeuner</i> | <i>Déjeuner</i> | | | <i>Déjeuner</i> |
| séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle | séquence 7 ALM 1.2 et 2.1 | séquence 11 ALM 5.2 et 6.1 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD | | | séquence 15 Epreuve certificative OAST |
| séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. | séquence 8 ALM 2.2 et 3.1 | séquence 12 ALM 6.2 et OAST et consignes pour l'intersession | séquence 16 ALM 8 | | |

28 h en présentiel dont 14 h consacrées à l'ALM, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants :

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Public :

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médico-social. Pas de pré-requis.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 28h00

Tarif : 3800 euros

PRAP 2S MAC: Maintien et Actualisation des Compétences PRAP du secteur sanitaire et médico-social

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Dans le cadre d'un MAC, l'objectif des de mettre à jour ses compétences Prap, conserver sa certification et poursuivre la démarche de prévention.

Plan de la formation

Maintien et actualisation des compétences

- Poursuivre la démarche de prévention
- Poursuivre l'évaluation des situations de risque professionnel.
- Revoir les limites du corps humain.
- Poursuivre et optimiser ses pratiques professionnelles
- Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Identifier les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Evaluation

| Organisation Formation 2 jours | |
|---|---|
| JOUR 1 | JOUR 2 |
| <p>séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. Acteur prévention. Les risques de mon métier.</p> <p>séquence 2 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques</p> <p><i>Déjeuner</i></p> <p>séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle Economies d'effort</p> <p>séquence 4 Epreuve certificative OAST Mise en place PRAP</p> | <p>séquence 5 ALM 1</p> <p>séquence 6 ALM 2</p> <p><i>Déjeuner</i></p> <p>séquence 7 ALM 3 Epreuve certificative ALM acteur prap 2s/APS ASD</p> <p>séquence 8 ALM 4</p> |

14 h en présentiel dont 7 h consacrées à l'alm.

Référentiel PRAP 2S

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

A défaut de spécification sur le programme de formation, il n'y a pas de prérequis spécifique pour les stagiaires. La formation est réalisable sous quinzaine selon besoin du mandataire. L'évaluation de formation est réalisée sous forme de questionnaire. La formation est réalisée in situ en ERP adapté PMR. Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'un accompagnement individualisé. Dans ce cas, elles peuvent solliciter par mail à contact@portulanconcept.com un entretien d'accueil. Portulan Concept coordonnera les adaptations possibles avec les acteurs institutionnels du handicap. Notre taux de satisfaction est en constante progression (80% l'an passé). Portulan Concept, contact@portulanconcept.com, www.portulanconcept.com
Siret 434 825 519 00037, Formateur enregistré sous le numéro 93 13 12 429 13.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Études de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Public :

Tout personnel de l'établissement sanitaire et/ou médico-social.

Pour la formation MAC (maintien et actualisation des compétences), le prérequis est de disposer d'un certificat acteur prap 2s alm.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants :

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS.

Ergothérapeute.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite des épreuves certificatives (2S).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Lit médicalisé, fauteuil roulant Manuel, fauteuil, lève-personne électrique roulant, verticalisateur électrique, drap de glisse.

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « MAC PRAP 2S-ALM »

Nombre d'heures : 14h00

Tarif : 1900 euros

PRAP IBC: Devenir acteur PRAP des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (IBC)

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs :

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
 Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Plan de la formation

Initial

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Proposer des améliorations pour sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Evaluation

| Organisation Formation 2 jours | |
|--|--|
| JOUR 1 | JOUR 2 |
| séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. | séquence 5 Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques |
| séquence 2 Acteur prévention. Les risques de mon métier. | séquence 6 Economies d'effort |
| <i>Déjeuner</i> | <i>Déjeuner</i> |
| séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle | séquence 7 Epreuve certificative OAST |
| séquence 4 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse et consignes intercession | séquence 8 Mise en place PRAP Bilan de la formation |

14 h en présentiel, réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Référentiel PRAP IBC

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com



Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
Travaux de groupes.
Etudes de cas issus de la pratique.
Support audiovisuel.
Apport documents écrits.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Intervenants :

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS. Ergothérapeute.

Public :

Tout personnel de l'établissement. Pas de pré-requis.

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite de l'épreuve certificative (IBC).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Une caisse avec poignées, une caisse sans poignée, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « PRAP IBC »

Nombre d'heures : 14h00

Tarif : 1900 euros

PRAP IBC MAC: Maintien et Actualisation des Compétences PRAP des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (IBC)

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs :

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
 Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Dans le cadre d'un MAC, l'objectif des de mettre à jour ses compétences Prap, conserver sa certification et poursuivre la démarche de prévention.

Plan de la formation

Maintien et Actualisation des Compétences

- Poursuivre la démarche de prévention
- Poursuivre l'évaluation des situations de risque professionnel.
- Revoir les limites du corps humain.
- Poursuivre et optimiser ses pratiques professionnelles
- Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Evaluation

| Organisation Formation 1 jour |
|--|
| JOUR 1 |
| <p>séquence 1 Les objectifs de la formation PRAP. La prévention des risques professionnels. Mes enjeux. Acteur prévention. Les risques de mon métier.</p> <p>séquence 2 Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse. Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques</p> |
| <i>Déjeuner</i> |
| <p>séquence 3 Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle Economies d'effort</p> <p>séquence 4 Epreuve certificative OAST Mise en place PRAP</p> |

7 h en présentiel.

Référentiel PRAP IBC

Le déroulé pédagogique précis des formations PRAP est disponible sur demande à contact@portulanconcept.com

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.
 Travaux de groupes.
 Etudes de cas issus de la pratique.
 Support audiovisuel.
 Apport documents écrits.

Pour la formation MAC (maintien et actualisation des compétences), le prérequis est de disposer d'un certificat acteur prap ibc.

Bilan et évaluation sous forme d'entretien, d'enquête de satisfaction, de questionnaire écrit d'évaluation de la formation.

Public :

Tout personnel de l'établissement.

Intervenants :

La formation est animée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels-INRS.
 Ergothérapeute.

Certification des compétences :

A défaut de spécification sur le programme de formation, il n'y a pas de prérequis spécifique pour les stagiaires. La formation est réalisable sous quinzaine selon besoin du mandataire. L'évaluation de formation est réalisée sous forme de questionnaire. La formation est réalisée in situ en ERP adapté PMR. Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'un accompagnement individualisé. Dans ce cas, elles peuvent solliciter par mail à contact@portulanconcept.com un entretien d'accueil. Portulan Concept coordonnera les adaptations possibles avec les acteurs institutionnels du handicap. Notre taux de satisfaction est en constante progression (80% l'an passé). Portulan Concept, contact@portulanconcept.com, www.portulanconcept.com
 Siret 434 825 519 00037, Formateur enregistré sous le numéro 93 13 12 429 13.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC) peuvent prétendre l'obtention du certificat d'acteur Prap.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi que la réussite de l'épreuve certificative (IBC).

Un acteur Prap dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificative (2S). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Matériel minimum :

Une caisse avec poignées, une caisse sans poignée, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants

Programme : « MAC PRAP IBC »

Nombre d'heures : 7h00

Tarif : 950 euros

Lieu : sur site

Nombre de participants : jusqu'à 8 participants